

Un site classé « Seveso seuil haut »

O. D.



Selon Antonin Beurrier, le projet EMME va générer un millier d'emplois en phase chantier puis 200 en phase d'exploitation. O. D.

Cela n'est pas lié à un risque d'explosion ou d'incendie, mais à la nature et à la quantité des matériaux traités

Présent ce jeudi à la réunion de concertation à Parempuyre, Antonin Beurrier, PDG de la société EMME, a précisé le projet industriel prévu sur le terminal portuaire de Blanquefort-Parempuyre (ou de Grattequina). Si elle se concrétise, l'usine ne traitera pas directement du minerai de nickel et de cobalt, mais des produits métalliques déjà transformés. Son activité consistera à les affiner pour les convertir en sels (sulfates de nickel et de cobalt). « Ces sels sont nécessaires à la fabrication des cathodes, constituants essentiels des batteries de véhicules électriques. Dans une voiture électrique de taille moyenne, vous avez grosso modo 30 kg de nickel et 3 kg de cobalt », dit-il.

Ensuite, ces produits alimenteront les chaînes de fabrication des gigafactories situées dans le nord de la France. Pourquoi choisir de s'implanter en Gironde dans ces conditions ? « Parce que ce projet d'intérêt national majeur s'inscrit dans le cadre d'une filière. Et on pense que la Nouvelle-Aquitaine a une carte à jouer dans la science des matériaux et le génie du procédé. C'est un territoire de recherche scientifique et d'intelligence », argumente le PDG de la société.

Filière

Le site EMME doit combiner une usine et un laboratoire qui emploieront 200 personnes au démarrage. Les produits entrants et sortants seront transportés par voie fluviale, maritime et par le fer (côté rive droite). La hausse du trafic de conteneurs pour le Grand Port maritime de Bordeaux est évaluée à 20 %. Ce qui explique pourquoi il est fondé à accueillir ce type de société sur ses terres. EMME sera un établissement « Seveso seuil haut ». Ce classement n'est pas lié à un risque d'explosion ou d'incendie, mais à la nature et à la quantité des matériaux traités. Les sels de nickel et de cobalt, s'ils tombent dans l'eau, sont toxiques pour l'environnement. En outre, l'utilisation du dioxyde de soufre (dans les procédés) est dangereuse pour la santé humaine, en cas d'épanchement majeur et concentré.

Publié le 20/04/2024 – Sud-Ouest – Olivier Delhoumeau